CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1708 12 juin 2003

Original: FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 5 JUIN 2003, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMENT PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DE LA CONFÉRENCE, TRANSMETTANT LES DOCUMENTS ADOPTÉS AU COURS DU SOMMET DU G8, TENU À EVIAN DU 1^{ER} AU 3 JUIN 2003

J'ai l'honneur de vous transmettre la version française des documents adoptés au cours du récent Sommet du G8, tenu à Evian du 1^{er} au 3 juin 2003, sur les questions de sécurité, que j'ai présentés au cours de la séance plénière du jeudi 5 juin 2003.

Je vous prie de bien vouloir diffuser ces documents comme documents officiels de la Conférence du Désarmement.

(Signé) Hubert de LA FORTELLE
L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la France
auprès de la Conférence du désarmement

NON-PROLIFÉRATION DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE DECLARATION DU G8

- 1. Nous reconnaissons que la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et de leurs vecteurs constitue pour nous tous un danger croissant. C'est, avec la montée du terrorisme international, la principale menace qui pèse sur la sécurité internationale.
- 2. Ce défi mondial requiert une réponse diversifiée. Nous devons nous y attaquer individuellement et collectivement, en travaillant ensemble et avec d'autres partenaires, notamment dans le cadre des institutions internationales compétentes, en particulier au sein du système des Nations Unies.
- 3. Nous disposons d'une gamme d'outils pour faire face à cette menace : des traités internationaux ; des mécanismes d'inspection tels que ceux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ; des initiatives pour éliminer les stocks d'armes de destruction massive telles que le Partenariat mondial du G8 ; des contrôles à l'exportation coordonnés à l'échelle nationale et internationale ; des actions diplomatiques et de coopération internationale ; et si besoin, d'autres mesures prises conformément au droit international.
- 4. Si tous ces instruments sont nécessaires, nul n'est suffisant à lui seul. Chaque problème de prolifération appelle une réaction spécifique. Nous devons déployer les instruments les plus efficaces au cas par cas. Nous restons déterminés à utiliser et à renforcer tous ces outils et à poursuivre l'universalisation des traités et instruments pertinents lorsqu'il le faut.
- 5. L'an dernier à Kananaskis, nous avons entériné un ensemble de Principes visant à empêcher le détournement d'ADM et de matières connexes par des terroristes et ceux qui les abritent. Depuis lors, les événements survenus dans le monde ont montré combien ces Principes restent pertinents et combien il est urgent de les mettre en oeuvre.
- 6. Nous réaffirmons notre attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques et à toxines. Nous demandons instamment à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à ces trois traités qui sont pour nous des instruments essentiels pour préserver la paix et la sécurité internationales, et qui constituent les fondements de la non-prolifération et du désarmement. Nous réaffirmons notre soutien à l'AIEA qui devrait être dotée des moyens nécessaires pour assumer ses missions de contrôle.
- 7. Les programmes d'enrichissement d'uranium et de production de plutonium de la Corée du Nord et le fait que ce pays ne respecte pas son accord de garanties avec l'AIEA compromettent le régime de non-prolifération et constituent une violation manifeste de ses obligations internationales. Nous demandons instamment à la Corée du Nord de démanteler tout programme d'armements nucléaires de manière visible, vérifiable et irréversible; cela représenterait une étape fondamentale pour favoriser une solution globale et pacifique.

- 8. Nous ne resterons pas indifférents aux conséquences, en termes de prolifération, de l'état d'avancement du programme nucléaire de l'Iran. Nous soulignons combien il est important que l'Iran se conforme totalement à ses obligations dans le cadre du TNP. Nous lui demandons instamment de signer et de mettre en oeuvre un protocole additionnel de l'AIEA sans délai ni condition. Nous apportons notre soutien le plus ferme à l'examen global par l'AIEA du programme nucléaire de ce pays.
- 9. Nous appelons tous les États à établir des procédures et des mécanismes efficaces pour contrôler les transferts de matières, de technologies et de savoir-faire qui sont susceptibles de contribuer au développement, à la production ou à l'utilisation des ADM et de leurs vecteurs. De même, nous appelons tous les États à définir et mettre en oeuvre des normes nationales efficaces pour assurer la sécurité du stockage et de la manipulation de ces matières afin de prévenir efficacement leur prolifération et leur détournement par des terroristes. Nous convenons d'agir en ce sens, en fonction des priorités, individuellement et collectivement.

LE PARTENARIAT MONDIAL DU G8 CONTRE LA PROLIFERATION DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE ET DES MATIERES CONNEXES GROUPE DES HAUTS FONCTIONNAIRES DU G8 RAPPORT ANNUEL

Lors du sommet de Kananaskis, nos dirigeants ont décidé de lancer un nouveau Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, destiné à empêcher les terroristes et ceux qui les abritent d'acquérir ou de mettre au point des armes de destruction massive. Leur Déclaration a fixé le champ des projets de coopération développés dans le cadre de cette initiative, visant la non-prolifération, le désarmement, la lutte contre le terrorisme et la sûreté nucléaire. La destruction des armes chimiques, le démantèlement des sous-marins nucléaires mis hors service, l'élimination des matières fissiles et le recrutement d'anciens chercheurs du secteur de l'armement figurent au nombre des principales préoccupations. Le Groupe des Hauts Fonctionnaires du Partenariat mondial, mis en place pour examiner les progrès de cette initiative et coordonner les projets, a engagé un programme de travail intensif pour la mise en oeuvre de cette initiative sous présidence canadienne, puis française en 2003. À l'issue de la première année d'activité du Partenariat mondial, le Groupe est en mesure de constater que des avancées substantielles ont été réalisées pour traduire cette initiative en projets concrets. Un travail important reste toutefois à accomplir ; un plan d'action ambitieux à réaliser avant le prochain Sommet a donc été défini.

Les activités se sont concentrées au cours de l'année écoulée sur quatre objectifs : la mise en oeuvre des lignes directrices et leur traduction en actions et en accords concrets, le lancement et le développement de projets concrets, des contributions financières conformes à l'engagement pris à Kananaskis de lever jusqu'à 20 milliards de dollars sur les dix prochaines années, et l'élargissement des activités à d'autres pays que ceux du G8 pour rallier de nouveaux participants au Partenariat. Pour chacun de ces points, l'objectif consistait à assurer la traduction en actes des promesses effectuées à Kananaskis. Pour ce faire, le travail s'est engagé de façon résolue pour surmonter les difficultés de mise en oeuvre, pour conclure de façon satisfaisante les négociations sur les accords de mise en oeuvre pour le développement et le lancement de projets concrets grâce aux fonds affectés, pour concrétiser l'engagement des États à mobiliser jusqu'à 20 milliards

de dollars sur dix ans et pour inviter les pays tiers à rejoindre l'initiative et à contribuer aux projets dans le cadre du partenariat.

1. Mise en oeuvre des lignes directrices

La déclaration de Kananaskis définit une série de lignes directrices qui constituent le fondement de la négociation des accords spécifiques encadrant les projets. La mise en oeuvre de ces lignes directrices, l'une des tâches essentielles des Hauts Fonctionnaires, a été abordée à chacune de leurs réunions. Les difficultés et obstacles qui entravaient le lancement des projets ont été relevés; il a été mené un examen approfondi des problèmes en suspens concernant la négociation des accords bilatéraux et multilatéraux nécessaires.

Nous nous félicitons des avancées significatives effectuées en matière d'exonération fiscale sur la base de décisions politiques de haut niveau. Plusieurs accords bilatéraux et multilatéraux incluent de telles dispositions. Néanmoins, ces accords doivent encore faire leurs preuves en pratique. L'exonération totale de taxes, droits, redevances et autres charges est essentielle à la réussite des projets ; les progrès constatés dans ce domaine sont positifs et doivent se poursuivre.

La protection en cas de mise en cause de la responsabilité des participants est une autre question essentielle pour les partenaires. La mise en oeuvre efficace de la ligne directrice qui stipule que "les pays donateurs, leur personnel et leurs contractants [recevront] une protection adéquate en cas de mise en cause de leur responsabilité au titre de recours liés aux projets de coopération" a fait l'objet d'intenses discussions. Tous les partenaires conviennent qu'une protection adéquate en la matière est cruciale pour la mise en oeuvre des projets, tout en reconnaissant que les protections diffèrent selon les exigences nationales. Les partenaires ont souligné la nécessité de dispositions appropriées relatives à la responsabilité dans tous les accords bilatéraux et multilatéraux, et salué les progrès à cet égard. Ils sont convenus que les donateurs devaient bénéficier d'un traitement uniforme en la matière.

Les Hauts Fonctionnaires ont également étudié la ligne directrice relative à "l'accès adéquat aux sites". Ils ont considéré que la nouvelle proposition, qui vise à simplifier l'accès aux sites en réduisant le délai de notification préalable de 45 à 30 jours par une procédure de listes annuelles, offrait une amélioration par rapport à la pratique passée ; certains partenaires l'ont toutefois jugée insuffisante. Cette proposition devrait être évaluée au cours de l'année à venir.

D'autres lignes directrices telles que le contrôle, l'audit et le suivi comptable des fonds, ou la mise en oeuvre des projets dans le respect de l'environnement et la fixation d'un échéancier des progrès n'ont pas soulevé de problèmes. Certaines de ces lignes directrices ont été traduites de manière satisfaisante dans des accords bilatéraux. Toutefois, ces questions pourront être abordées en tant que de besoin au cours de la mise en oeuvre des projets.

Le groupe a également relevé l'importance des lignes directrices assurant que "le matériel, l'équipement, la technologie, les services et l'expertise fournis le seront exclusivement à des fins pacifiques" et que "les privilèges et immunités appropriés seront accordés aux représentants des gouvernements donateurs".

Après un an, le groupe peut faire état de progrès dans la mise en oeuvre des lignes directrices et saluent les efforts déployés par la Russie à cet égard. Il reconnaît qu'étant donné l'importance de l'application pratique des lignes directrices pour l'engagement de nouveaux projets, des efforts soutenus et élargis seront encore nécessaires dans ce domaine.

2. Rapport des partenaires sur l'avancement des projets de coopération et projets spécifiques de coopération nouvelle

Plusieurs projets de coopération spécifiques entrent dans leur phase de mise en oeuvre concrète. Par exemple, dans le domaine des armes chimiques, l'installation de Gorny a été achevée et mise en service, et a déjà détruit 400 tonnes d'ypérite. Après la conclusion d'un accord, la construction de l'installation de destruction d'armes chimiques de Kambarka pourra commencer ces prochains mois. La construction d'une installation de destruction d'armes chimiques spécialisées dans les agents neurotoxiques à Schuchye a également été lancée, ainsi que d'autres projets d'infrastructures connexes. Ces réalisations constituent autant d'étapes essentielles en matière de destruction d'armes chimiques. Il convient également de noter que l'Italie et la Russie ont récemment signé un protocole additionnel relatif à l'usine de destruction de produits chimiques de Schuchye. Dans le domaine du démantèlement d'anciens sous-marins nucléaires, les résultats concrets de nouveaux projets dans la baie de Saïda et dans le chantier naval de Zvezda, en Extrême-Orient, ainsi que le financement d'autres initiatives de démantèlement de sous-marins nucléaires déclassés marquent une nouvelle étape. Un accord a également été trouvé sur un programme destiné à mettre fin à la production russe de plutonium militaire et sur l'intensification des efforts pour garantir la sûreté des matières fissiles et des ogives nucléaires russes; parallèlement, des progrès importants sont constatés dans la négociation d'une aide internationale aux programmes russes d'élimination du plutonium, notamment une augmentation des sommes promises et un accord substantiel sur des systèmes de gestion et de suivi efficaces des programmes. Nous attendons avec intérêt l'achèvement de ces négociations. La sécurité et la sûreté des installations de recherche biologique est en cours d'amélioration. En ce qui concerne l'emploi d'anciens chercheurs du secteur de l'armement, de nouveaux engagements bilatéraux ont été pris avec d'anciennes usines de fabrication d'armes non conventionnelles pour contribuer à leur reconversion dans la conception et la fabrication de produits commerciaux; ces engagements viennent s'ajouter aux efforts déployés dans le cadre multilatéral du Centre international de la science et de la technologie.

Le Groupe des Hauts Fonctionnaires a suivi attentivement l'évolution des contrats bilatéraux et des consultations multilatérales qui président au lancement de nouveaux projets. Il convient de déployer des efforts supplémentaires pour identifier et lancer de nouveaux projets. Les partenaires ont suivi un programme actif de réunions et d'échanges d'experts, comprenant des visites de sites et des séminaires, afin de traiter les questions techniques concrètes. Citons ainsi le séminaire d'experts sur les problèmes écologiques que pose le désarmement des sous-marins nucléaires, tenu à Vladivostok, et la réunion d'experts en sous-marins organisée par la Russie à Severodvinsk, suivie d'une réunion informelle d'experts sur ce même sujet, sous l'égide de la Présidence. Des experts en chimie se sont également réunis, en marge des séances du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'Interdiction des armes chimiques (OIAC), afin de débattre des plans nationaux de financement des projets et des besoins non satisfaits. La conférence organisée par l'Initiative pour la coopération dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement (NDCI), accueillie par la Commission européenne à Bruxelles sous la présidence de l'UE, des

États-Unis et du Canada, a également servi les objectifs du Partenariat mondial, en facilitant les échanges d'informations, la sensibilisation d'autres pays et la coordination des projets.

Tous les partenaires se sont engagés dans des consultations bilatérales intensives avec la Russie, afin d'identifier les domaines de coopération et sélectionner les projets spécifiques à mener. Les Russes se sont de leur côté attachés à identifier des listes de projets spécifiques présentés aux partenaires. Ces derniers les ont étudiées attentivement ; certains partenaires ont d'ores et déjà répondu à ces offres, d'autres en sont encore au stade de la discussion des projets. Tout en gardant à l'esprit le champ d'application globale du Partenariat mondial, tous les partenaires se sont attaqués aux domaines prioritaires identifiés par les dirigeants à Kananaskis (la destruction des armes chimiques, le démantèlement des sous-marins nucléaires mis hors service, l'élimination des matières fissiles et le recrutement d'anciens chercheurs du secteur de l'armement). Ils ont également pris en compte les deux priorités sur lesquelles la Russie avait particulièrement mis l'accent (la destruction des armes chimiques et le démantèlement des sous-marins nucléaires mis hors service).

En dépit des efforts et de l'activité soutenue, la mise en oeuvre pratique des projets pour progresser aussi vite et bien que prévu nécessitera des efforts soutenus et renforcés.

3. Engagements financiers

A Kananaskis, les dirigeants s'étaient collectivement engagés à mobiliser jusqu'à 20 milliards de dollars pour appuyer les projets du partenariat sur une période de dix ans. Au cours de cette année, cette promesse s'est traduite en engagements fermes de chaque État à concurrence de : États-Unis : 10 milliards de dollars ; Allemagne : 1,5 milliard d'euros ; Royaume-Uni : 750 millions de dollars ; France : 750 millions d'euros; Japon : 200 millions de dollars ; Italie : 1 milliard d'euros ; Canada : 1 milliard de dollars canadiens. L'UE s'est engagée quant à elle à verser 1 milliard d'euros et la Russie 2 milliards de dollars. Il est également à noter que les partenaires ont inscrit au budget de leur exercice 2003 les fonds nécessaires au financement des projets cette année.

4. Stratégie et modalités d'ouverture

Les dirigeants avaient invité d'autres pays disposés à adopter les documents de Kananaskis (déclaration, principes et lignes directrices) à discuter avec les partenaires leur participation et leur contribution à cette initiative, et indiqué qu'ils souhaitaient examiner la question lors du prochain Sommet. D'intenses activités d'ouverture ont donc été menées, sous la Présidence canadienne, qui a poursuivi ses efforts en ce sens sous la nouvelle présidence française. Des contacts ont été pris avec les pays ayant exprimé leur intérêt ; des informations sur le contenu, les objectifs et le travail du Partenariat mondial leur ont été communiquées. Des réunions avec les pays intéressés ont été organisées à Ottawa. A la suite de consultations bilatérales supplémentaires, une réunion d'information, co-présidée par le Canada, la France et les États-Unis, a également eu lieu à Paris le 8 avril afin d'encourager et de faciliter la participation d'éventuels donateurs au Partenariat mondial. La Russie a exposé aux donateurs potentiels les projets de coopération possibles en matière de destruction d'armes chimiques et de démantèlement de sous-marins mis hors service. Ces derniers ont été informés du caractère inclusif du partenariat, et il leur a été proposé, après qu'ils aient donné leur aval aux documents

de Kananaskis, de déclarer officiellement leur intérêt et leur intention de contribuer. La Présidence a indiqué que le G8 serait disposé à reconnaître officiellement les nouveaux donateurs lors du Sommet d'Evian. Les nouveaux donateurs potentiels ont également été avisés de la possibilité que des réunions du groupe du Partenariat élargi soient organisées en marge de celles du Groupe des Hauts Fonctionnaires du G8, en attendant qu'une décision arrête les futures structures. Enfin, les États-Unis ont organisé une réunion d'information similaire avec les pays intéressés, qui s'est tenue le 25 avril à Washington.

Même si le Partenariat mondial met initialement l'accent sur des projets en Russie, comme l'ont déclaré les chefs d'Etat et de Gouvernement, il peut être étendu à d'autres pays récipiendaires disposés à adopter les documents de Kananaskis, en particulier ceux de l'ex Union soviétique. Les chefs d'Etat et de Gouvernement ont marqué la disponibilité du G8 à engager des négociations avec ces pays. L'Ukraine a présenté officiellement une demande en ce sens. Après avoir débattu de la question, le Groupe des Hauts Fonctionnaires a donné son accord de principe, tout en rappelant que le Partenariat était encore dans sa phase initiale, donc axé sur les projets russes. La Présidence s'est déclarée prête à engager des discussions préliminaires avec les pays récipiendaires désireux d'adhérer aux documents de Kananaskis, afin de préparer leur future entrée dans le Partenariat. Certains partenaires conduisent d'ores et déjà des projets, en rapport avec les objectifs du Partenariat, hors de Russie, dans des États de l'Ex-Union soviétique. Tout en soulignant l'importance de l'adoption universelle des principes de non-prolifération, les Hauts Fonctionnaires ont tenu à mettre en valeur le rôle essentiel du Partenariat mondial et à communiquer leurs objectifs et activités à des pays tiers ainsi qu'aux Nations Unies, à l'Union européenne, dans le cadre du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (Prepcom du TNP) et dans d'autres organes. A cet égard, ils se félicitent du projet de l'Union européenne d'organiser une conférence inter-parlementaire sur le Partenariat mondial en novembre 2003. Cette conférence, qui devrait se tenir à Strasbourg le 21 novembre 2003, reçoit l'entier soutien des partenaires et de la présidence du G8 ainsi que de la future présidence de l'UE, qui considèrent en effet l'événement comme une occasion importante d'apporter des informations sur le Partenariat mondial aux parlementaires, dont l'appui au financement de l'initiative sera essentiel pour les dix ans à venir.

Dans leur bilan d'activités récapitulant l'année écoulée depuis Kananaskis, les Hauts Fonctionnaires notent les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des lignes directrices, l'avancement des nouveaux projets, les engagements financiers et les activités d'ouverture, tout en reconnaissant qu'il faut poursuivre le travail dans tous ces domaines. Le Groupe des Hauts Fonctionnaires continuera à prendre en considération et à assurer le suivi de tous les documents de Kananaskis dans le cadre d'un processus global régulier, afin d'obtenir des résultats significatifs.

LE PARTENARIAT MONDIAL DU G8 CONTRE LA PROLIFERATION DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE ET DES MATIERES CONNEXES. PLAN D'ACTION DU G8

Le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, que nous avons lancé l'an dernier lors du Sommet de Kananaskis a accompli, depuis un an, des progrès significatifs vers la réalisation de ses objectifs : empêcher les terroristes, et ceux qui les abritent, d'acquérir ou de mettre au point des armes nucléaires, chimiques, radiologiques et biologiques, des missiles, ainsi que les matières, le matériel et la technologie qui s'y rattachent.

Grâce à notre détermination, des progrès importants ont pu être accomplis :

- Des contributions substantielles ont d'ores et déjà été annoncées par les Partenaires pour honorer leur engagement de Kananaskis de mobiliser jusqu'à 20 milliards de dollars sur dix ans.
- Le gouvernement russe a pris des décisions, qui ont été saluées, permettant la mise en oeuvre des lignes directrices, et notamment l'exonération des programmes d'assistance de toutes les taxes, droits et autres charges. Les autres lignes directrices ont également fait l'objet d'un traitement approfondi.
- La conclusion récente de l'accord portant sur le Programme Multilatéral pour l'Environnement nucléaire en Russie (MNEPR) est un exemple du progrès substantiel accompli afin de traduire dans les faits l'initiative du Partenariat.
- Tous les Partenaires se sont engagés résolument dans l'identification de projets de coopération ; certains projets importants sont déjà engagés ou se sont vus développer, en conformité avec les priorités définies à Kananaskis.
- Des activités d'ouverture ont été engagées en direction des pays n'appartenant pas au G8 afin de les sensibiliser, les inviter à participer et leur permettre de contribuer; en conséquence, la Finlande, la Norvège, la Pologne, la Suède et la Suisse ont indiqué leur intérêt à rejoindre le Partenariat en tant que donateurs.

Nous nous engageons à conduire un programme intensif, afin de poursuivre la mise en oeuvre de l'initiative et réaliser des progrès substantiels d'ici le prochain Sommet. Nos objectifs sont les suivants :

- Poursuivre les efforts en vue de l'adoption universelle des principes de non prolifération.
- Honorer notre engagement de Kananaskis de mobiliser jusqu'à 20 milliards de dollars sur 10 ans, y compris grâce aux contributions de nouveaux donateurs ou aux engagements additionnels des Partenaires.
- Développer de façon significative les projets sur la base des travaux réalisés, des accords de mise en oeuvre et d'une planification de conduite des projets, et assurer l'avancement

régulier des projets en cours. Nous continuerons, au cours de l'année qui vient, à évaluer les progrès dans le lancement et la mise en oeuvre des projets ; à superviser leur coordination, à vérifier les priorités, éviter les lacunes et les duplications et à évaluer leur conformité avec les objectifs de sécurité internationale, en accord avec nos priorités.

- Résoudre les difficultés de mise en oeuvre qui demeurent et examiner l'application pratique des lignes directrices, en gardant à l'esprit la nécessité d'un traitement uniforme des Partenaires afin de refléter ainsi l'approche coopérative qui est la nôtre.
- Elargir le Partenariat mondial à d'autres pays donateurs n' appartenant pas au G8 et désireux d'adopter les Documents de Kananaskis. Tout en nous concentrant encore sur les projets en Russie, nous donnons mandat à la Présidence pour qu'elle engage des discussions préliminaires avec des pays récipiendaires nouveaux ou actuels, y compris ceux de l'ex-Union soviétique, disposés à adopter les Documents de Kananaskis, comme l'a déjà fait l'Ukraine.
- Sensibiliser les autres organisations, représentants parlementaires et différents publics quant à l'importance du Partenariat mondial.

LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE : SECURITE DES SOURCES RADIOACTIVES DECLARATION DU G8

Nous, chefs d'Etat et de gouvernement des huit grandes démocraties industrialisées et représentants de l'Union européenne, avions approuvé à Kananaskis six principes et lancé un Partenariat mondial afin d'empecher les terroristes ou ceux qui leur donnent asile d'avoir accès à des armes et matières de destruction massive. Aujourd'hui à Evian, démontrant à nouveau notre attachement à ces principes, nous sommes convenus d'améliorer la sécurité des matières radioactives. Des sources de radioactivité sont présentes dans la vie quotidienne et trouvent des applications positives dans les domaines de la médecine, de l'agriculture, de la recherche, de l'industrie. Certaines sources mal protégées constituent une menace réelle car elles risquent d'être manipulées par des terroristes dans le but de construire un engin à dispersion de radioactivité ou "bombe sale". Nous nous engageons à appliquer des normes rigoureuses afin que les sources radioactives ne puissent pas être acquises par des terroristes. Nous appelons tous les pays à adopter des mesures afin de renforcer le cadre réglementaire afférent au contrôle des sources à haut risque sur leur territoire. A cet égard, nous nous félicitons des initiatives prises par les pays du G8 et par l'Union européenne en vue d'élaborer un cadre juridique approprié à cette fin.

Nous accueillons avec satisfaction les conclusions de la Conférence de 2003 sur la sécurité des sources radioactives. Nous reconnaissons également que l'Agence internationale de l'énergie atomique a un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre le terrorisme radiologique et nous approuvons l'action qu'elle mène pour établir des normes internationales susceptibles de garantir la sécurité à long terme et le contrôle des sources radioactives à haut risque. Nous avons décidé d'entreprendre les actions ci-après afin de renforcer et de compléter les activités de l'AIEA, et de mettre les sources radioactives hors de portée des terroristes. Le G8 :

- 1. S'attachera à répertorier les éléments du Code de conduite de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives qui sont le mieux à même d'empêcher les terroristes ou ceux qui leur donnent asile d'avoir accès à des sources radioactives à haut risque.
- 2. Envisagera d'élaborer des recommandations sur la manière dont ces éléments pourront être appliqués au niveau national. Ces éléments pourront comprendre, en tant que de besoin :
 - 2.1. des registres nationaux permettant de localiser les sources ;
 - 2.2. des programmes de récupération des sources orphelines ;
 - 2.3 des réglementations nationales limitant les exportations de sources à haut risque aux Etats qui disposent de systèmes efficaces de contrôle ;
 - 2.4. des exigences de notification aux Etats destinataires d'exportations ;
 - 2.5. des mesures prises au niveau national pour faire en sorte que le vol ou l'utilisation non conforme de sources radioactives soient passibles de poursuites pénales ;
 - 2.6. des mesures de protection physique et de contrôle des accès au niveau national :
 - 2.7. des lois adoptées par chaque pays afin de garantir l'élimination des sources épuisées scellées à haut risque dans des conditions de sûreté et de sécurité.
- 3. S'emploiera à aboutir à un accord sur ces recommandations d'ici à notre prochaine réunion de 2004, ainsi que sur leur mise en oeuvre ultérieure.
- 4. Encouragera tous les pays à renforcer leurs contrôles des sources radioactives et à observer le Code de conduite lorsque son texte révisé aura été mis au point et approuvé.
- 5. Développera la coopération internationale en matière de localisation, de récupération et de sécurisation des sources radioactives à haut risque.
- 6. S'attachera à soutenir et à faire progresser les programmes de l'AIEA destinés à améliorer la sécurité des sources radioactives, y compris en envisageant d'affecter, en cas de nécessité, des moyens supplémentaires au Fonds de sécurité nucléaire afin de favoriser la mise en oeuvre du Code et des recommandations destinées à en assurer l'application.
- 7. Organisera en France en 2005, conjointement avec l'AIEA, une conférence internationale afin d'approfondir le débat sur le problème des sources radioactives, de développer la sensibilisation à ce problème et d'évaluer les progrès qui auront été accomplis dans la mise en oeuvre des conclusions de la Conférence internationale de 2003 sur la sécurité des sources radioactives.
- 8. Nous continuerons à travailler sur cette question et nous examinerons lors du prochain Sommet du G8, en 2004, la mise en oeuvre du plan d'action qui figure en annexe technique à la présente Déclaration.

NON PROLIFERATION DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE GARANTIR LA SECURITE DES SOURCES RADIOACTIVES PLAN D'ACTION DU G8

1. Contexte

Les risques liés aux sources radioactives font l'objet depuis plusieurs années d'une attention accrue, en particulier de l'AIEA, en ce qui concerne la sûreté et d'éventuels accidents radiologiques. Le 11 septembre 2001 a toutefois mis en évidence les risques liés à l'utilisation de certaines sources hautement radioactives à des fins malveillantes ou terroristes, à savoir l'exposition des populations à l'irradiation ou l'utilisation d'une ou de plusieurs sources dans un engin à dispersion de radioactivité.

En tout état de cause, l'effet psychologique sur la population serait considérable, bien au-delà des conséquences radiologiques ou chimiques réelles, limitées en soi. La communauté internationale doit donc impérativement se soucier de la sécurité de ces sources.

2. L'approche du G8

Reconnaissant la nécessité vitale de renforcer les dispositions destinées à prévenir les actes de terrorisme radiologique, le G8 a la volonté de donner une impulsion politique forte à l'examen de cette question. Le Sommet d'Evian lui offre l'occasion de manifester au plus haut niveau que la communauté internationale a conscience de ce problème, de réaffirmer son soutien à l'action que mène l'AIEA dans ce domaine, d'appeler les Etats à se mobiliser pour améliorer la sûreté et la sécurité des sources qu'ils produisent, détiennent, utilisent, importent ou exportent, et d'élaborer une approche à moyen et long terme en vue de renforcer la sécurité des sources et les mécanismes de coopération entre les Etats.

Le G8 se félicite des initiatives prises par les pays du G8 et par l'Union européenne en vue d'élaborer un cadre juridique applicable à l'enregistrement, à la gestion et au contrôle des sources radioactives. Réalisée en coopération étroite avec l'AIEA, cette action pourra apporter une contribution précieuse aux efforts de la communauté internationale dans ce domaine.

L'utilisation de sources radioactives apporte de grands avantages dans le cadre de nombreuses applications pacifiques (médecine, agriculture, environnement, industrie, etc.). Conscients de la vulnérabilité de nombreux Etats en ce qui concerne le contrôle et la surveillance des sources utilisées pour ces applications, les membres du G8 ont arrêté d'un commun accord l'approche suivante en vue de renforcer la sûreté et la sécurité des sources radioactives :

2.1. Soutien à l'action de l'AIEA

Le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives constitue un aspect essentiel de l'action de l'AIEA. Le G8 encourage le plus grand nombre d'Etats à respecter les principes qu'il énonce lorsque son texte révisé aura été mis au point et approuvé, dans le but d'améliorer les systèmes nationaux de contrôle des sources. Le G8

assure l'AIEA de son soutien politique à la mise en oeuvre de son action dans ce domaine. Il s'engage à favoriser l'application du Code de conduite, à titre tant individuel que collectif, lorsque son texte révisé aura été mis au point et approuvé, et à encourager les Etats à solliciter l'assistance de l'AIEA dans ce domaine (voir le Document 1, "Soutien à l'action de l'AIEA").

2.2. Soutien aux Etats les plus vulnérables

Les Etats du G8 se mobilisent à titre individuel ou en partenariat, notamment avec l'AIEA, afin d'aider les Etats les plus vulnérables à prendre des mesures pour comptabiliser et gérer en toute sécurité l'ensemble des sources hautement radioactives qui se trouvent sur leur territoire, y compris la recherche et la sécurisation de celles qui ne sont plus placés sous contrôle réglementaire. Ils appellent les autres producteurs ou exportateurs de sources hautement radioactives à agir de même. Ils procéderont à des échanges d'informations et se consulteront afin d'examiner les progrès qui auront été réalisés dans ce domaine.

2.3. Mécanismes de contrôle des sources radioactives

Le G8 s'engage à réaliser une étude à long terme des moyens de renforcer le contrôle des sources radioactives et la coopération internationale dans ce domaine. Les orientations ciaprès sont notamment envisagées :

- 2.3.1. Faire en sorte que les Etats producteurs, détenteurs, utilisateurs, importateurs ou exportateurs de sources radioactives prennent l'engagement politique de faire respecter les "principes de la gestion des sources radioactives dans des conditions de sûreté et de sécurité" qui découlent des articles appropriés du Code de conduite de l'AIEA (voir le Document 2, "Engagement politique des Etats producteurs, exportateurs et détenteurs de sources radioactives");
- 2.3.2. Répertorier les éléments du Code de conduite complété qui sont le mieux à même de prévenir le terrorisme et encourager à les mettre en oeuvre dans le monde entier. Ces éléments pourront comprendre des registres nationaux des sources radioactives, des mesures prises au niveau national pour faire en sorte que le vol ou l'utilisation non conforme de ces sources soient passibles de poursuites pénales et des mesures de protection physique et de contrôle des accès au niveau national (voir le Document 3, "Recommandations aux Etats sur la sécurité des sources radioactives").

2.4. Conférence internationale sur les sources radioactives

Le G8 accueille avec satisfaction le succès de la Conférence internationale sur la sécurité des sources radioactives qui a eu lieu du 11 au 13 mars dernier à Vienne et a souligné dans ses conclusions la nécessité d'améliorer le contrôle et la sécurité des sources radioactives au niveau national et a appelé à prendre des initiatives internationales dans ce domaine.

Il soutient la proposition française d'organiser en France dans le courant du premier semestre de 2005 la quatrième conférence internationale consacrée à ce thème et d'y faire figurer à la fois la sûreté et la sécurité des sources radioactives afin d'examiner les actions entreprises et de dégager des perspectives d'avenir (voir le Document 4, "Conférence internationale sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives"). Cette conférence permettra également d'apporter un soutien aux actions en cours (programmes de l'AIEA, coopération bilatérale et multilatérale, par exemple) et d'encourager l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux dans la voie qu'ils auront choisi de suivre.

Document 1

Soutien à l'action de l'AIEA

Le G8 réaffirme son soutien aux actions entreprises par l'AIEA en faveur de la sûreté et de la sécurité des sources radioactives et se déclare prêt à coopérer avec elle sur ce sujet. En particulier,

- 1. Le G8 contribue financièrement au Fonds de sécurité nucléaire de l'AIEA et coopère avec elle au moyen de contributions en nature dans le cadre du programme de protection contre le terrorisme nucléaire et radiologique, notamment en détachant des experts, en organisant des programmes de formation, en procédant sur demande à des évaluations de systèmes nationaux de contrôle des sources, en participant à des campagnes de détection et de sécurisation de sources non contrôlées et à des projets de coopération technique portant sur la fourniture d'équipements de détection des mouvements illicites de sources radioactives (dans le cadre de la lutte contre le trafic illicite de matières radioactives).
- 2. Les membres du G8 assureront la promotion à titre individuel comme collectif du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives lorsque son texte révisé aura été mis au point et approuvé, et inviteront les Etats à agir par l'intermédiaire de l'AIEA pour en assurer l'application.
- 3. Le G8 étudiera les demandes d'assistance qui émaneront de l'AIEA à la suite d'un accident radiologique ou d'un acte de malveillance, en vue de sécuriser la ou les sources en cause et, en cas de nécessité, de traiter les personnes qui auront été irradiées par ces sources. Il étudiera également, en tant que de besoin, les demandes d'assistance en vue d'actions préventives (recherche et sécurisation de sources, par exemple).
- 4. Le G8 envisagera de communiquer à l'AIEA les informations dont il dispose au sujet de situations d'urgence particulières dans lesquelles une source radioactive est en jeu, ou des informations susceptibles d'aider l'Agence à traiter ces situations d'urgence lorsque la demande lui en aura été faite. Il étudiera également les demandes analogues émanant d'Etats non membres de l'AIEA.

Document 2

Engagements politiques des Etats producteurs, exportateurs et détenteurs de sources radioactives

- 1. Les sources radioactives sont utilisées dans un grand nombre d'applications, notamment dans l'agriculture, l'environnement, l'industrie, la médecine, la recherche, etc. On estime qu'il existe de par le monde plusieurs millions de sources radioactives de tous types et de toutes tailles. La plupart de ces sources ne constituent pas une menace sérieuse, même si elles doivent être manipulées avec les précautions d'usage ; cela vaut en particulier pour les détecteurs de fumée ou les sources de calibrage d'instruments de mesure. Certaines sources, en revanche, réclament des mesures rigoureuses de sûreté et de sécurité, du fait de leur caractère hautement radioactif. Ces mesures ont pour objectifs essentiels d'empêcher les actes de malveillance (vol, sabotage, transformation en engin à dispersion de radioactivité) et d'éviter les accidents radiologiques. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) estime qu'une centaine de pays environ ne disposent pas du cadre législatif et réglementaire nécessaire pour assurer un contrôle adéquat des sources radioactives.
- 2. Les chefs d'Etat et de gouvernement du G8 en appellent à la communauté internationale des Etats et invitent ceux-ci :
 - 2.1. à comptabiliser les sources qu'ils détiennent sur leur territoire;
 - 2.2. à prendre des mesures (avec l'aide de l'AIEA, en cas de nécessité) pour sécuriser l'ensemble des sources hautement radioactives;
 - 2.3. à rechercher, localiser et sécuriser les sources réputées manquantes (sources dites "orphelines").

Cette approche à moyen et long terme menée par les Etats au niveau national pourra aller de pair avec une coopération internationale axée sur les Etats les plus vulnérables. L'action menée par les pays du G8 et par l'Union européenne en vue d'élaborer, en étroite coopération avec l'AIEA, un cadre juridique applicable à l'enregistrement, à la gestion et au contrôle des sources radioactives pourra constituer une contribution précieuse aux efforts de la communauté internationale dans ce domaine.

- 3. L'aide internationale est actuellement intensifiée sous les auspices de l'AIEA. Elle pourra notamment prendre les formes ci-après :
 - 3.1. des campagnes de recherche et de localisation des sources orphelines, fondées sur les informations recueillies au niveau local ou émanant du producteur et/ou de l'exportateur d'origine de ces sources;
 - 3.2. la sécurisation de ces sources sur place et, dans des cas extrêmes, leur évacuation vers des installations spécialisées;

- 3.3. l'installation d'équipements appropriés aux points de franchissement des frontières et en des lieux stratégiques, dans le but de détecter les mouvements illicites de matières radioactives.
- 4. Ces missions d'assistance, susceptibles de se dérouler sur une longue durée, pourront être mises en oeuvre grâce à un financement international (Partenariat mondial du G8, Fonds de sécurité nucléaire de l'AIEA, financement européen ou national, etc.).
- 5. Les Etats producteurs et fournisseurs de sources radioactives ont une responsabilité particulière à l'égard de la sûreté et de la sécurité de ces sources. Le G8 dans un premier temps puis les autres Etats producteurs et exportateurs examineront le type et la nature de l'engagement que les Etats producteurs et/ou exportateurs de sources radioactives pourront prendre.

Cet engagement pourrait prendre la forme d'une déclaration à l'AIEA dans laquelle chacun de ces Etats affirmerait sa détermination à faire respecter les "principes de la gestion des sources radioactives dans des conditions de sûreté et de sécurité".

Document 3

Recommandations aux Etats sur la sécurité des sources radioactives

1. Le Code de conduite de l'AIEA comprend des éléments qui contribuent soit à la sûreté des sources radioactives soit à leur sécurité, soit encore à l'une et l'autre. Dans ses conclusions, la Conférence internationale de mars 2003 à Vienne a également identifié des éléments qui devraient aider à renforcer la sécurité des sources radioactives et à rendre plus difficile l'accès de terroristes à ces sources.

Le G8 propose que ces éléments soient étudiés par les Etats dans le cadre de la mise en oeuvre de systèmes de contrôle et de surveillance sur leur territoire.

- 2. Le G8 chargera un groupe de travail de répertorier les éléments du Code de conduite de l'AIEA qui sont le mieux à même d'empêcher les terroristes d'avoir accès à des sources radioactives, ainsi que d'élaborer des recommandations à prendre en considération sur le plan national en ce qui concerne la mise en oeuvre de ces éléments, en consultation étroite avec l'AIEA. Ces recommandations tiendront compte des conclusions de la Conférence internationale de 2003 sur la sécurité des sources radioactives et pourront porter notamment sur les points suivants :
 - 2.1. créer un registre national afin de localiser les sources tout au long de leur cycle de vie;
 - 2.2. arrêter les grandes lignes de la mise en place d'un mécanisme national de récupération et de sécurisation des sources "orphelines" ou mal contrôlées sur leur territoire;

- 2.3. définir une série de directives portant sur le contrôle des exportations de sources, les conditions y afférentes et les mécanismes (notifications, par exemple) de surveillance de ces exportations;
- 2.4. élaborer au niveau national, en cas de nécessité, des mesures de lutte contre les actes de malveillance relatifs aux sources radioactives;
- 2.5. répertorier les mesures qui pourraient être prises par les pouvoirs publics en vue de préserver les sources et d'en restreindre l'accès;
- 2.6. répertorier les mesures que les pouvoirs publics pourraient prendre en ce qui concerne le conditionnement des sources en fin de vie et/ou l'encouragement à leur recyclage;
- 2.7. mettre en place un système destiné à détecter le passage de sources radioactives en des lieux stratégiques tels que les points de franchissement des frontières.

Document 4

Conférence internationale sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives

- 1. La Conférence internationale sur la sécurité des sources radioactives qui a eu lieu en mars 2003 à Vienne sous la présidence conjointe de la Russie et des Etats-Unis a permis d'engager un processus de renforcement et d'accélération de la coopération internationale dans le domaine de la sûreté et de la sécurité des sources radioactives, plus particulièrement sous l'angle de la sécurité. Elle s'inscrit également dans le prolongement des conférences internationales précédentes consacrées à la sûreté et à la sécurité qui avaient eu lieu en 1998 à Dijon (France) et en 2001 à Buenos Aires (Argentine).
- 2. Au cours des deux années à venir, il est souhaitable de confirmer l'impulsion politique qui a été donnée à ce sujet en 2003 (avec la Conférence de Vienne en mars et le Sommet d'Evian en juin). Un rapport d'étape devra être rédigé sur les mesures qui seront prises pour garantir la sécurité des sources radioactives par :
 - 2.1. les organisations internationales compétentes comme l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), Interpol, la Commission européenne, etc.;
 - 2.2. les Etats, tant au niveau national qu'aux niveaux bilatéral et multilatéral : autorités de sûreté et/ou de sécurité, organismes de contrôle des exportations, administration des douanes, organismes ou entreprises publics ou privés ayant une expérience dans le domaine des sources radioactives (gestion, détection, recherche et localisation, sécurisation, etc.).
- 3. Des consultations devront être menées après le Sommet d'Evian avec les principaux Etats intéressés afin de donner corps aux initiatives qui auront été engagées. En particulier, les propositions émises en vue d'accroître la sécurité des sources devront être affinées : il pourra

s'agir notamment de recommandations faites sur la base des mesures énoncées par le Code de conduite de l'AIEA et des conclusions de la Conférence internationale de mars 2003. On s'attachera également à la nécessité d'entreprendre des campagnes de sécurisation des sources radioactives mal contrôlées et de recherche, de localisation et de sécurisation des sources radioactives "orphelines", à l'aide d'un financement international (essentiellement dans le cadre du Partenariat mondial du G8 et du Fonds de sécurité nucléaire de l'AIEA). Des groupes d'experts nationaux pourraient se réunir pour aborder ces sujets à l'AIEA dans le courant du second semestre de 2003 et en 2004.

- 4. La France organisera dans le courant du premier semestre de 2005 une quatrième conférence qui fera un rapport d'étape sur le processus engagé en 2003. Cette conférence pourrait porter sur les éléments suivants :
 - 4.1. le soutien à apporter à l'action internationale de l'AIEA en ce qui concerne les sources radioactives (dans le cadre de son Plan d'action, du Code de conduite, de l'aide à la détection du trafic illicite de matières radioactives, campagnes de localisation des sources orphelines, etc.) et aux initiatives prises par les pouvoirs publics au niveau national, ainsi qu'aux actions de coopération bilatérale et multilatérale ;
 - 4.2. l'évaluation des principaux projets en cours ;
 - 4.3. une évaluation provisoire des campagnes menées de sécurisation des sources mal contrôlées (couvrant à la fois l'aspect sûreté et l'aspect sécurité), et de recherche, de localisation et de sécurisation des sources orphelines.
 - 4.4. L'ensemble des acteurs susmentionnés concernés par ce problème participeraient à cette conférence.

RENFORCER LA VOLONTÉ POLITIQUE ET DÉVELOPPER LES CAPACITÉS DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME A L'ECHELLE INTERNATIONALE PLAN D'ACTION DU G8

1. Présentation : Des besoins critiques en matière de renforcement des capacités institutionnelles La communauté internationale est unie dans la lutte contre le terrorisme international depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Cependant, le terrorisme constitue toujours une grave menace, comme en témoigne la série d'attentats qui ont été commis notamment au cours de l'année écoulée en Arabie saoudite, en Indonésie, au Kenya, au Maroc, au Pakistan, aux Philippines, en Russie, en Tunisie et au Yémen.

Depuis le 11 septembre, le G8 et d'autres pays ont réussi à renforcer leurs propres mesures de lutte contre le terrorisme afin de prévenir et d'éradiquer le terrorisme. La Coalition en Afghanistan a également obtenu un certain nombre de résultats en arrêtant des personnes liées à Al-Qaïda et en détruisant la plupart des camps d'entraînement de cette organisation. Toutefois, ce qui subsiste d'Al-Qaïda est dispersé de par le monde et continue d'entretenir un réseau mondial. Pour démanteler ce réseau et assurer la sécurité de la communauté internationale, il importe

d'empêcher les terroristes de trouver refuge où que ce soit. À cette fin, il est essentiel que le G8 renforce la volonté internationale et entreprenne de sensibiliser les autres pays à la coopération anti-terroriste et que, parallèlement, il apporte aux pays dont les capacités de lutte contre le terrorisme sont insuffisantes une aide pour les renforcer.

Jusqu'à présent, chaque pays du G8 a, en fonction de ses priorités, encouragé les pays à renforcer leurs mesures de lutte contre le terrorisme et fourni une aide au renforcement de leurs capacités institutionnelles. Il est maintenant nécessaire que le G8 dispose d'un plan commun prévoyant des activités de sensibilisation à la lutte anti-terroriste et une aide au renforcement des capacités institutionnelles. Cela permettrait au G8 de dispenser son aide de manière sélective et efficace dans les domaines dans lesquels les pays en ont le plus besoin et d'éviter si possible toute redondance de l'aide entre les pays du G8.

2. Stratégie du G8 en matière de renforcement des capacités institutionnelles Pour mettre en place une capacité efficace de lutte contre le terrorisme, il faut mettre l'accent sur trois domaines principaux du contre-terrorisme : premièrement, refuser aux terroristes les moyens de commettre des actes terroristes (par exemple, en empêchant le financement du terrorisme et la possibilité de se procurer des faux documents et des armes) : deuxièmement. refuser de donner asile aux terroristes et veiller à ce que les terroristes soient traduits en justice et/ou extradés (par exemple, en accélérant la conclusion de conventions et de protocoles de lutte anti-terroriste, en refusant l'entrée des terroristes dans le pays et en renforçant les services chargés de faire appliquer la loi) ; et troisièmement, remédier à la vulnérabilité face à la menace terroriste (par exemple, en renforçant les mesures de sécurité nationale et les capacités de gestion des crises et de leurs conséquences). Pour la paix et la sécurité du monde, il est essentiel que tous les pays, y compris les pays en développement, renforcent leurs capacités dans ce domaine. Ces activités doivent être considérées comme venant en complément des initiatives de renforcement de la bonne gestion des affaires publiques, de l'état de droit, des droits de l'homme et de la réforme judiciaire, ainsi que de l'analyse des facteurs qui contribuent à l'émergence du terrorisme.

Dans le cadre de notre aide au renforcement des capacités institutionnelles, nous pourrions recevoir des stagiaires, envoyer des spécialistes ou fournir des équipements, en fonction de la demande des pays bénéficiaires. De ce point de vue, l'aide au renforcement des capacités institutionnelles pourrait concerner les grands domaines énumérés ci-après, et il est important que chaque pays du G8 contribue à la hauteur de ses propres capacités, en mettant à profit ses connaissances. Dans chaque domaine, des efforts seront déployés pour assurer la formation et l'aide à l'application des lois, des procédures et des règlements. Le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité des Nations Unies a identifié les domaines suivants pour l'aide au renforcement des capacités institutionnelles :

- Législation sur la lutte contre le terrorisme : aide à l'élaboration de lois permettant l'application nationale des conventions, protocoles et résolutions liés à l'activité terroriste;
- Lois et pratiques financières : aide à la rédaction et à la mise en oeuvre de lois, règlements et codes de pratique qualifiant d'infractions pénales le financement du terrorisme et la saisie et le gel des avoirs;

- Lois et pratiques douanières : aide à la rédaction et à la mise en oeuvre de lois sur l'établissement de contrôles aux frontières;
- Lois et pratiques en matière d'immigration : aide à la rédaction et à la mise en oeuvre de lois sur le contrôle de l'immigration, comprenant notamment des normes applicables aux documents de voyage et l'octroi de l'asile ou du statut de réfugié;
- Lois et pratiques en matière d'extradition : aide à la rédaction de lois mettant en oeuvre la coopération bilatérale et multilatérale en matière d'extradition;
- Police et autres services chargés de faire appliquer la loi : élaboration, à leur intention, de procédures de lutte contre le terrorisme et aide aux forces de police nationales afin de lutter contre le terrorisme, ainsi que le trafic illicite de stupéfiants et la criminalité organisée, dans la mesure où ils relèvent du contre-terrorisme;
- Contrôle des exportations et trafic illicite d'armes : aide à la rédaction de lois et à l'élaboration de procédures interdisant aux terroristes l'accès aux armes;
- Mesures de sécurité nationale : aide à l'élaboration et à la mise en oeuvre de techniques adéquates de gestion des crises et de leurs conséquences, de mesures de sûreté de l'aviation et des transports et protection des infrastructures vitales.
- 3. Plan d'action du G8 : Renforcer la volonté politique et développer les capacités de lutte contre le terrorisme à l'échelle internationale
 - 3.1. Le G8 appuiera le Comité contre le terrorisme (CCT) du Conseil de sécurité des Nations Unies :
 - o En veillant à ce que le CCT soit doté d'effectifs suffisants;
 - En hiérarchisant les pays, les régions et les domaines d'action afin de coordonner l'aide nécessaire pour satisfaire aux obligations contractées en vertu de la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies;
 - En définissant des moyens spécifiques pour les pays du G8 de soutenir et d'encourager les pays à remplir leurs obligations en vertu de la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies;
 - En travaillant avec le CCT pour identifier les bonnes pratiques, codes et normes internationaux;
 - o En appuyant les mesures prises par nos Ministres des Finances pour coordonner les mesures contre le financement du terrorisme et travailler avec le Groupe d'action financière internationale sur le blanchiment des capitaux (GAFI) et les institutions financières internationales afin de traiter le problème du financement du terrorisme, le renforcement des capacités institutionnelles et d'autres objectifs

de lutte contre le terrorisme, dans leurs initiatives d'évaluation et d'assistance.

- 3.2. À cette fin, le G8 créera un Groupe d'action contre le terrorisme (GACT) :
 - O Le G8 créera un Groupe d'action contre le terrorisme qui sera chargé de renforcer la volonté politique et de coordonner l'aide au renforcement des capacités institutionnelles en tant que de besoin. D'autres États, principalement donateurs, seront invités à s'associer au Groupe. Un représentant du CCT sera invité aux réunions du GACT. Des représentants des institutions pertinentes de l'ONU, des institutions financières internationales et d'autres organisations régionales et fonctionnelles seront invités aux dites réunions (la première réunion se tiendra d'ici le 15 juillet).
 - Les membres du GACT apporteront des financements, une expertise et des possibilités de formation. Ils concentreront leurs activités sur les domaines et les pays pour lesquels ils disposent d'une compétence.
- 3.3. Le Groupe d'action contre le terrorisme analysera et hiérarchisera les besoins et il développera l'aide au renforcement des capacités de lutte anti-terroriste :
 - En examinant les demandes, analysant et hiérarchisant les besoins en matière d'aide au renforcement de ces capacités (d'ici la deuxième réunion du Groupe qui se tiendra avant le 15 octobre);
 - En échangeant autant d'informations que possible sur les besoins identifiés par les missions d'évaluation effectuées par des membres du Groupe;
 - En tenant des réunions de coordination entre les missions diplomatiques des membres du GACT dans les pays bénéficiaires prioritaires, en y associant les responsables du gouvernement des administrations d'accueil chargés de l'aide au renforcement des capacités;
 - o En cherchant à développer l'aide et la coordination en matière de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme (d'ici le Sommet de 2004);
 - o En fournissant deux fois par an des rapports sur l'aide au renforcement des capacités existante et prévue, ces rapports étant ensuite communiqués au CCT;
 - En identifiant les cas de mise en oeuvre réussie de mesures de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme afin de faire connaître les meilleures pratiques et d'en tirer les enseignements (d'ici la deuxième réunion du Groupe avant le 15 octobre);
 - o En facilitant les initiatives communes des membres dans certains pays.

- 3.4. Le Groupe d'action contre le terrorisme développera l'aide régionale :
 - En encourageant les programmes d'aide régionale et notamment la fourniture d'aide par le biais de centres de formation régionaux et parrainés par des donateurs (d'ici le Sommet de 2004);
 - En échangeant les informations disponibles sur les meilleures formations théoriques et pratiques à la lutte contre le terrorisme (d'ici la première réunion du Groupe au plus tard le 15 juillet) et en définissant les principaux axes que pourraient traiter les centres régionaux de formation (d'ici la deuxième réunion du Groupe avant le 15 octobre);
 - o En cherchant à répondre aux besoins régionaux en matière d'aide qui ne sont pas satisfaits (d'ici le Sommet de 2004).
- 3.5. Le G8 intensifiera ses efforts de sensibilisation des pays tiers et des organisations régionales et fonctionnelles :
 - O En continuant à mettre en oeuvre les démarches du G8 auprès de pays qui ne sont pas parties à toutes les conventions et tous les protocoles internationaux de lutte contre le terrorisme afin de les exhorter à devenir parties et à accélérer la mise en oeuvre nationale des mesures requises;
 - En menant des activités de sensibilisation, bilatéralement et ensemble, par des réunions d'experts et des séminaires, afin de faire connaître les avantages de la conclusion de conventions et d'offrir des connaissances techniques pour la mise en oeuvre (projet à présenter d'ici la première réunion du Groupe);
 - Sur la base de la réunion du 6 mars 2003 entre le CCT et les organisations régionales, en identifiant le rôle et les responsabilités spécifiques des organisations régionales et fonctionnelles en soulignant leurs points forts tout en évitant les chevauchements;
 - o En demandant aux organisations régionales et fonctionnelles d'encourager plus activement l'application de la résolution 1373 par leurs membres;
 - En encourageant les organisations régionales et fonctionnelles à développer les meilleures pratiques, des codes ou des normes permettant la mise en oeuvre des obligations de la résolution 1373;
 - En assurant une sensibilisation par le G8 des institutions financières internationales et des organisations fonctionnelles telles que l'Organisation mondiale des douanes, l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation maritime internationale pour discuter des domaines d'intérêt commun pour le financement et la fourniture d'une aide au renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme.

4. Suivi

La présidence du G8 fournira un rapport pour le Sommet de 2004.

Conclusions de la Présidence

CONCLUSIONS DE LA PRESIDENCE Evian, 3 juin 2003

Nous nous sommes réunis à Evian pour notre Sommet annuel, confiants dans notre capacité à relever par nos efforts conjoints les défis que sont la croissance, le développement durable et la sécurité. Nos discussions avec les dirigeants de pays émergents et en développement (Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Brésil, Chine, Égypte, Inde, Malaisie, Mexique, Nigeria, Sénégal), ainsi qu'avec le Président de la Confédération suisse et les responsables de l'ONU, de la Banque mondiale, du FMI et de l'OMC, nous ont permis des échanges de vues sur le thème de la croissance et de la coopération internationale. Des propositions nouvelles ont été présentées qui alimenteront nos travaux. Nous avons pris les décisions suivantes.

1. Renforcer la croissance mondiale

Macroéconomie, réformes structurelles, commerce, économie de marché responsable. Nos économies sont confrontées à de nombreux défis. Néanmoins, certains risques majeurs se sont estompés et les conditions d'une reprise sont en place. Nous sommes confiants dans le potentiel de croissance de nos économies. Nous réaffirmons notre engagement en faveur de la coopération multilatérale, à réaliser les objectifs et à respecter le calendrier général fixés dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, comme l'indique notre plan d'action en matière commerciale. Nous réaffirmons aussi notre engagement à mettre en oeuvre des politiques macroéconomiques saines venant appuyer la croissance, tout en assurant la soutenabilité interne et externe de nos économies. Notre responsabilité commune est de dynamiser la croissance de nos économies respectives et de contribuer ainsi au renforcement de l'économie mondiale. Il faut pour ce faire accorder une importance accrue aux réformes structurelles et à la réactivité de nos économies. Nous réaffirmons notre engagement :

- à mettre en oeuvre des réformes structurelles sur les marchés du travail, des produits et des capitaux ;
- à réformer nos systèmes de retraite et de santé pour faire face au défi commun que constitue le vieillissement de la population;
- à améliorer la productivité en misant sur l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, en créant un environnement favorable à l'épanouissement de l'esprit d'entreprise, en encourageant la concurrence et en incitant les acteurs publics et privés à investir dans la connaissance et l'innovation;
- à renforcer la confiance des investisseurs en améliorant le gouvernement d'entreprise, la discipline des marchés et la transparence;

 en faveur des principes contenus dans notre déclaration intitulée "Pour la croissance et une économie de marché responsable", qui s'accompagne d'actions spécifiques destinées à améliorer la transparence et à mieux lutter contre la corruption, dont une initiative relative aux industries extractives.

Prévention et résolution des crises financières. Nous avons salué les progrès accomplis au cours de l'année écoulée pour renforcer le cadre international de prévention et de résolution des crises financières, afin de favoriser un niveau soutenu d'investissement privé dans les pays émergents. Le FMI devrait continuer d'améliorer ses activités de surveillance par un élargissement de leur champ et en les rendant plus indépendantes, responsables et transparentes. Il devrait parallèlement poursuivre ses travaux sur les questions liées à la restructuration des dettes souveraines. Nous ferons, pour notre part, preuve d'une plus grande rigueur dans l'allocation de financements publics.

Nous faciliterons l'adoption rapide et généralisée des clauses d'action collective, en nous appuyant sur les mesures concrètes déjà prises par plusieurs pays. Nous saluons les initiatives prises par les pays émetteurs, le secteur privé et nos gouvernements, en vue de l'élaboration d'un code de conduite, dont nous espérons des progrès rapides.

Nous nous félicitons que les ministres des Finances de nos pays aient trouvé un accord sur une nouvelle approche "sur mesure" pour répondre, dans le cadre du Club de Paris, aux problèmes d'endettement des pays non éligibles à l'Initiative PPTE. Nous souhaitons que cette "approche d'Evian" apporte une solution plus durable aux problèmes de soutenabilité de la dette, tout en réaffirmant que la restructuration de dette doit rester un dernier recours.

Nous attendons avec intérêt les résultats des travaux en cours pour renforcer le cadre international de prévention et de résolution des crises financières.

2. Renforcer le développement durable

Nous avons mis l'accent sur la mise en oeuvre des Objectifs de Développement pour le Millénaire et de Johannesburg, qui ont été acceptés au niveau international, dans les domaines suivants :

Afrique. Nos discussions avec les Présidents d'Afrique du Sud, d'Algérie, du Nigeria et du Sénégal, membres du comité de pilotage du NEPAD, ont témoigné de notre volonté commune de contribuer au développement de l'Afrique. Nous avons approuvé le rapport préparé par nos représentants personnels pour l'Afrique. Nous sommes convenus d'élargir le dialogue avec les Chefs d'État africains sur le NEPAD et sur le plan d'action du G8 pour l'Afrique. Nous invitons les pays intéressés et les institutions internationales compétentes à désigner de hauts représentants pour s'associer à ce partenariat. Nous ferons le bilan des progrès réalisés dans notre plan d'action sur la base d'un rapport, au plus tard en 2005.

Famine. Pour réduire les risques de famine qui pèsent sur des millions de personnes, en particulier en Afrique, nous nous sommes engagés à répondre aux besoins urgents en matière d'aide alimentaire et nous nous sommes entendus sur les mesures à prendre pour améliorer les mécanismes de prévention de la famine et la sécurité alimentaire à long terme.

Eau. Dans le prolongement du Forum Mondial sur l'eau de Kyoto, nous avons adopté un plan d'action qui favorisera la réalisation des objectifs du Millénaire et de Johannesburg, consistant à réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes privées d'accès à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement.

Santé. Nous nous sommes mis d'accord sur les mesures suivantes :

- renforcer le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ainsi que les autres actions multilatérales et bilatérales, notamment en participant activement à la conférence internationale des donateurs et des partenaires qui se tiendra à Paris en juillet;
- améliorer l'accès aux soins, et à des médicaments et traitements à un prix abordable, dans les pays pauvres;
- encourager la recherche sur les maladies qui affectent surtout les pays en développement;
- mobiliser les fonds supplémentaires nécessaires à l'élimination de la poliomyélite d'ici à 2005;
- améliorer la coopération internationale pour lutter contre les nouvelles épidémies telles que le SRAS.

Financement du développement. Nous avons réaffirmé notre engagement à répondre au défi de la pauvreté dans le monde ainsi que notre soutien aux Objectifs de Développement pour le Millénaire et au consensus de Monterrey. Nous avons noté que la réalisation de ces objectifs ambitieux nécessite des efforts considérables de la part des pays développés comme des pays en développement, notamment des ressources financières accrues. Nous avons accueilli favorablement le rapport sur les discussions de nos ministres des Finances concernant l'accroissement de nos ressources et nos instruments de financement. Nous leur demandons de nous faire rapport en septembre sur les problèmes posés par les instruments de financement, notamment la proposition d'une facilité de financement internationale.

Dette. Nous avons réaffirmé notre soutien à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) lancée lors de notre Sommet de Cologne. Depuis le Sommet de Kananaskis, où nous nous sommes engagés à financer notre part du besoin de financement résiduel pouvant s'élever jusqu'à 1 milliard de dollars, la mise en oeuvre de l'Initiative PPTE a continué de progresser. Vingt-six des pays les plus pauvres de la planète bénéficient désormais d'un allégement de dette, qui représente au total plus de 60 milliards de dollars en valeur nominale. Compte tenu néanmoins des difficultés persistantes de mise en oeuvre et de la lenteur de la progression des pays bénéficiaires dans l'Initiative, nous avons identifié les domaines d'action prioritaires suivants :

- Afin d'encourager et d'aider les pays éligibles à prendre les mesures qui s'imposent pour mener à terme le processus PPTE, les ministres des Finances de nos pays ont demandé au FMI et à la Banque mondiale d'identifier, d'ici leurs prochaines Assemblées annuelles, les obstacles spécifiques rencontrés dans chaque pays ainsi que les mesures qui doivent être prises pour y répondre.
- Tous les créanciers publics et commerciaux n'ont pas encore accepté de participer à l'Initiative. Nous avons demandé instamment au FMI et à la Banque mondiale d'intensifier leurs efforts en vue de garantir la pleine participation de tous les créanciers. De nouvelles options permettant de répondre aux enjeux liés aux contentieux juridiques doivent aussi être recherchées.
- A Kananaskis, nous nous étions engagés à combler le besoin de financement du Fonds fiduciaire PPTE. Nous nous sommes félicités des progrès accomplis depuis dans la réalisation de cet engagement grâce à des contributions à hauteur de 850 millions de dollars annoncées à Paris en octobre 2002. Nous resterons attentifs aux besoins de financement du Fonds fiduciaire.
- Nous avons réaffirmé l'objectif de garantir la soutenabilité à long terme de la dette des pays éligibles à l'Initiative PPTE, tout en notant que ces pays resteront vulnérables à des chocs exogènes même après le point d'achèvement. Dans ce contexte, nous avons demandé aux ministres des Finances de nos pays d'examiner, d'ici septembre, des mécanismes qui permettraient d'encourager la bonne gouvernance ainsi que, sur la base d'estimations de coût actualisées, la méthodologie utilisée pour calculer l'allégement de dette supplémentaire consenti au point d'achèvement. Il conviendrait également de rechercher des mécanismes de marché et d'autres instruments efficaces permettant de répondre à l'impact des fluctuations des cours des matières premières sur les pays à faible revenu.
- Administration en ligne. Nous nous sommes félicités des travaux en cours sur l'administration en ligne visant à promouvoir l'efficacité et la transparence dans les pays en développement, et nous oeuvrerons à l'augmentation du nombre de pays bénéficiaires.

Sécurité humaine. Nous avons pris note du rapport de la Commission sur la sécurité humaine qui a été présenté au Secrétaire général des Nations Unies.

Science et technologie pour le développement durable. Nous avons adopté un plan d'action sur ce thème, couvrant les trois domaines suivants :

- l'observation de la planète;
- une énergie plus propre et plus efficace, et la lutte contre la pollution atmosphérique et le changement climatique;
- l'agriculture et la biodiversité.

Ceux d'entre nous qui ont ratifié le Protocole de Kyoto réaffirment leur détermination à le voir entrer en vigueur.

Exploitation forestière illégale. Dans la perspective d'une exploitation durable des forets, nous avons réaffirmé notre détermination à renforcer les efforts internationaux pour remédier à l'exploitation forestière illégale.

Environnement marin et sécurité maritime. Nous avons approuvé un plan d'action pour réduire la menace que représente la surexploitation de la faune et la flore marines et pour accroître la sûreté maritime.

Sûreté nucléaire. Conformément à notre déclaration de Kananaskis, nous avons créé le groupe du G8 sur la sûreté et la sécurité nucléaires et adopté son mandat ainsi que les principes fondamentaux admis par chacun d'entre nous, ceci afin de favoriser la sûreté et la sécurité dans l'utilisation de la technologie nucléaire civile.

3. Améliorer la sécurité

Des progrès importants ont été accomplis dans la lutte contre le terrorisme à l'échelle mondiale. Nous notons toutefois avec inquiétude les menaces que continuent à faire planer les réseaux terroristes, celle de la prolifération des armes de destruction massive dans plusieurs pays et les risques pour la paix et la sécurité mondiales que posent les conflits non résolus.

Non-prolifération. Nous avons adopté une déclaration sur la prolifération des armes de destruction massive, et entériné un plan d'action sur la prévention du terrorisme radiologique et la sécurité des sources radioactives.

Terrorisme. Nous avons adopté un plan d'action destiné à renforcer les capacités de lutte contre le terrorisme et créé un Groupe d'action contre le terrorisme, à l'appui du Comité contre le terrorisme des Nations Unies, afin de combattre les groupes terroristes dans le monde entier. Une des meilleures façons de le faire est d'assécher les flux financiers qui l'alimentent. Nous donnons instruction aux ministres des Finances d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier les prochaines étapes. Pour renforcer la coopération internationale, nous leur avons aussi demandé d'engager, à leur prochaine réunion à Dubaï en septembre, un dialogue avec leurs homologues d'autres pays, notamment ceux dont les institutions financières formelles ou informelles peuvent servir de canaux pour de tels financements.

Sûreté des transports et sécurité des systèmes portatifs de défense aérienne. Afin de réduire encore les risques d'actions terroristes contre les moyens de transport collectifs, nous avons fait le point sur la mise en oeuvre des mesures convenues à Kananaskis et décidé de prendre de nouvelles initiatives concernant les conditions de sûreté des transports maritimes et aériens. Nous sommes convenus d'actions spécifiques contre l'utilisation de systèmes portatifs de défense aérienne visant l'aviation civile.

Partenariat mondial. Nous avons réaffirmé notre volonté, exprimée à Kananaskis, d'empêcher les terroristes ou ceux qui les abritent d'acquérir des armes de destruction massive. A cette fin, nous avons examiné la mise en oeuvre du Partenariat mondial contre la prolifération des armes

de destruction massive et des matières connexes lancé l'an dernier. Nous avons salué les progrès effectués jusqu'à présent. Nous sommes déterminés à maintenir et amplifier nos efforts pour :

- tenir notre engagement de Kananaskis de mobiliser jusqu'à 20 milliards de dollars sur dix ans:
- développer et lancer des projets concrets et utiles;
- appliquer pleinement les lignes directrices;
- ouvrir cette initiative à de nouveaux pays.

A ces fins, nous avons avalisé le plan d'action du Partenariat mondial.

Petites armes. Nous nous félicitons de la tenue de la réunion des États sur le commerce illicite des petites armes, aux Nations Unies à New York en juillet 2003.

4. Questions régionales

Iraq. Nous avons salué l'adoption à l'unanimité de la résolution 1483 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et partageons la conviction qu'il faut maintenant bâtir la paix et reconstruire l'Iraq. Notre objectif commun est un Iraq pleinement souverain, stable et démocratique, en paix avec ses voisins et engagé sur la voie du progrès. Nous nous félicitons de l'annonce faite par les Nations Unies d'une réunion préparatoire à une conférence sur la reconstruction de l'Iraq.

Israël et Palestine. Nous nous sommes félicités de l'acceptation par les Palestiniens et par Israël de la feuille de route du Quartet et avons marqué notre détermination commune à soutenir sa mise en oeuvre. Nos discussions ont également montré combien est souhaitable un règlement de paix global incluant la Syrie et le Liban. Nous avons chargé les ministres concernés d'étudier dès que possible toutes les mesures nécessaires pour appuyer un plan de relance et de reconstruction de l'économie palestinienne, y compris par un effet de levier sur l'investissement privé, dans le cadre du processus de paix au Proche-Orient.

Corée du Nord. Nous avons évoqué la question nucléaire en Corée du Nord dans notre déclaration sur la non-prolifération. Nous soutenons les efforts des différentes parties pour chercher par des moyens pacifiques une solution globale à la question nucléaire nord-coréenne et à d'autres sujets, notamment les questions humanitaires restées sans règlement telle la question des enlèvements. Nous avons également apporté notre soutien à la Politique de paix et de prospérité poursuivie par la République de Corée.

Afghanistan. Nous avons confirmé notre soutien à l'Administration transitoire du président Karzaï. Nous avons réaffirmé que le processus de Bonn devait être mené à son terme, dans la lettre et dans l'esprit. Nous demeurons préoccupés par la sécurité intérieure. Pour lutter contre le trafic de drogue en provenance d'Afghanistan, nous soutenons la pleine mise en oeuvre de la stratégie nationale afghane de lutte contre la drogue et le "Pacte de Paris" proposé le 22 mai par les Nations Unies lors de la conférence sur les routes de la drogue.

Iran. Nous avons évoqué les conséquences, en termes de prolifération, de l'état d'avancement du programme nucléaire de l'Iran dans notre déclaration sur la non-prolifération.

Algérie. Nous avons exprimé notre profonde sympathie au peuple algérien après les tremblements de terre dévastateurs qu'a connus ce pays. Nous lui apportons une aide humanitaire d'urgence et, afin de faire face aux conséquences financières de cette situation, nous demandons à nos ministres concernés de faire rapport dans un délai d'un mois sur la meilleure manière d'aider l'Algérie.

Zimbabwe. Nous sommes préoccupés par les informations faisant état de nouvelles violences commises par le pouvoir du Zimbabwe contre son propre peuple. Nous demandons au gouvernement du Zimbabwe de respecter le droit de manifester pacifiquement. Nous nous félicitons que d'autres États africains contribuent, conformément aux principes fondamentaux de partenariat du NEPAD, au règlement pacifique de la crise et à la construction d'un pays prospère et démocratique pour le peuple du Zimbabwe.

* * *

Nous avons salué la proposition du Président des États-Unis d'accueillir notre prochain sommet en 2004.